Le Sud-Ouest
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 3 février 2015	Résolution: CA15 22 0052

Motion pour reconnaitre l'importance du RESO dans le cadre de la restructuration des CLD à Montréal

Attendu que le Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO), fondé en 1989, est une corporation de développement économique communautaire (CDEC) qui travaille à la revitalisation économique et sociale des quartiers du Sud-Ouest et qui s'est vu confier en 1998 le mandat de centre local de développement (CLD);

Attendu que le modèle de la CDEC est une innovation montréalaise qui existe depuis plus de 30 ans, reconnue à l'échelle internationale;

Attendu que le conseil municipal a résolu à l'unanimité son soutien à la mission des CDEC et CLD, lors des séances de février et de novembre 2010;

Attendu que les plans d'action locaux pour l'économie et l'emploi (PALÉE), préparés par les CDEC et les CLD, sont dûment approuvés par les arrondissements, en concertation avec les besoins locaux exprimés par les arrondissements dans ses attentes signifiées;

Attendu la coupe de 40 % des budgets des CLD annoncée par le gouvernement du Québec;

Attendu que le maire de Montréal a maintenant proposé la fusion forcée des CLD et la création d'un regroupement incluant Verdun, LaSalle et le Sud-Ouest (Secteur Sud-Ouest);

Attendu que le RESO, son conseil d'administration et son personnel, ont su démontrer une cohérence, une logique et une pertinence auprès des instances de la Ville de Montréal, du rôle tenu par le RESO dans le développement économique, social et culturel du Sud-Ouest;

Attendu que le RESO a dû couper 13 postes qui ont, au fil des ans, permis de développer une grande expertise dans le développement de l'économie sociale, du service aux entreprises et du développement de la culture et de la main-d'œuvre;

Attendu la motion déposée par l'Opposition officielle au conseil municipal et adoptée à l'unanimité, le 25 novembre 2014, visant à assurer la pérennité des CLD et CDEC sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

Que le conseil d’arrondissement reconnaisse la grande valeur apportée par le RÉSO dans la création et l’entretien du tissu économique et social du Sud-Ouest ainsi que son expertise dans le développement de l’économie sociale et de la main-d’œuvre;

Que le conseil d’arrondissement affirme qu'il serait structurant pour le développement économique, social et culturel du Sud-Ouest que le RESO puisse mettre toute son approche intégrée du développement économique et son expertise professionnelle au bénéfice du Secteur Sud-Ouest dans le cadre de la restructuration des CLD à Montréal;

Que le conseil demande au gouvernement du Québec de maintenir l’intégralité du financement des CLD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.11